

Thamar MSHVENIERADZE
PhD, chercheuse indépendante
Tbilissi, Géorgie

Aperçu des problèmes de la traduction de textes spécialisés

Résumé: La traduction, littéraire ou spécialisée, considérée comme la transition, le passage d'une langue-culture étrangère dans une autre langue-culture, permet d'enrichir nos connaissances dans tous les domaines de la vie.

Dans le présent article, nous nous interrogeons sur les enjeux et les caractéristiques de la traduction spécialisée. Ainsi, l'accent sera mis sur les stratégies traductologiques à adopter pour des textes spécialisés: l'équivalence, la polysémie, la pertinence... auxquelles recourent les traducteurs des textes appartenant à des domaines différents, que ce soit juridique, médical, technique, économique ou autre.

Ainsi, notre objectif c'est de montrer à quel point la traduction des textes spécialisés pose de constants défis lexicaux et terminologiques parmi d'autres types de traduction.

En même temps, l'étude que nous allons effectuer, va nous permettre de voir que lors de la traduction de n'importe quel type de texte, la seule maîtrise de deux langues – langue source et langue cible – ne suffit pas, il faut également avoir des connaissances de base dans les domaines appropriés.

Mots-clés: traduction spécialisée, équivalence, transfert, terme, terminologie

Abstract: Translation, literary or specialized, considered as the transition, the passage from a foreign language-culture to another language-culture, makes it possible to enrich our knowledge in all areas of life.

In this article, we examine the issues and characteristics of specialized translation. Thus, the emphasis will be placed above all on the translational strategies to be adopted for specialized texts: equivalence, polysemy, the relevance to which translators resort of texts belonging to different fields, whether legal, medical, technical, economic or other.

Thus, our objective is to show how specialized translation is really different in nature from literary translation, and also to prove that the translation of specialized texts poses constant lexical and terminological challenges.

At the same time, the study that we are going to carry out will allow us to see that when translating any type of text, the only mastery of two languages – source language and target language – is not enough, it is necessary also have basic knowledge in the appropriate fields.

Keywords: specialized translation, equivalence, transfer, term, terminology

Dans l'article présenté, nous allons d'abord parler en gros du processus et des problèmes traductologiques et essayer d'analyser les enjeux et les caractéristiques du processus de traduction. Les accents seront surtout mis sur des problèmes de la traduction des textes spécialisés.

Ainsi notre objectif, c'est de montrer à quel point la traduction spécialisée se différencie vraiment de la traduction classique ou littéraire, et de prouver que la traduction de textes spécialisés pose de constants défis lexicaux et terminologiques que les traducteurs doivent lever.

La traduction étant une activité complexe, consiste à transposer un texte écrit ou oral d'une langue source à une langue cible en transmettant le plus fidèlement possible le message, ainsi ce processus nous donne la possibilité d'enrichir nos connaissances dans tous les domaines de la vie.

La traduction fait partie de la vie humaine, car nous vivons dans un monde qui évolue tous les jours dans tous les domaines d'études et de commerce, donc la nécessité de supprimer ou surmonter les barrières communicationnelles est indispensable pour que les sciences et les technologies, les cultures et les civilisations soient partagées.

En plus, la traduction est en quelque sorte une philosophie de la langue, une opération linguistique ayant plusieurs dimensions (langue, culture,

expression, monde, civilisation, etc.). Ainsi, tous les scientifiques et les chercheurs ont leurs avis différents sur la traduction, selon la scientifique Maria-Térésa Cabré: «Une langue est avant tout un outil de communication qui identifie une société» (*La terminologie: théorie, méthode et applications* 97).

En effet, la traduction comme processus langagier, comme le prouve Magdalena Nowotna, nous permet d'observer et d'analyser le système de signes et le dynamisme des langues tout en opérant une comparaison non seulement linguistique, mais aussi socioculturelle (*D'une langue à l'autre: essai sur la traduction littéraire*).

Au fil des siècles, la traduction a été connue pour ses apports très pertinents d'internationalisation de connaissance, d'interpénétration des cultures et civilisations et de popularisation des sciences et technologies. Néanmoins, la traduction est récusée d'infidélité et de trahison, de ne pas passer le message exact au peuple donné. Rappelons-nous le fameux dilemme de la traduction lancé par Cicéron: traduire la lettre ou l'esprit? Où la lettre est le mot et l'esprit – le sens du texte.

Certaines personnes qui débutent dans la traduction pensent qu'il suffit de bien connaître les langues étrangères et d'avoir les dictionnaires pour pouvoir traduire, mais la traduction n'est pas si simple. Les théoriciens de la traduction posent souvent la question: Est-ce que la traduction est un art ou une simple activité de traduire? – et nous cherchons la réponse à cette question mais nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus.

Ce dernier temps, dans le monde entier, on traduit beaucoup et dans différents domaines, compte tenu des échanges politiques, économiques, sociaux, culturels. En plus, la traduction ne peut pas se réduire au passage d'une langue à une autre, elle nécessite toujours une adaptation complète du document d'origine à un public qui se caractérise par des habitudes différentes, des goûts différents et des modes de pensée différentes.

Pour exercer bien ce métier, il faut avoir tout d'abord des compétences appropriées en ce qui concerne la connaissance de deux langues (étrangère ainsi que maternelle), la connaissance du domaine auquel appartient le texte à traduire. De plus, la bonne connaissance des stratégies et des techniques de traduction entre ici en jeu. À part les compétences énumérées, nous pouvons mentionner aussi un autre facteur: le talent, «On naît traducteur mais on ne peut pas le devenir. Bref, il est inutile – ou impossible – d'apprendre à traduire» (Paprocka, *Erreurs en traduction pragmatique du français en polonais. Identifier, évaluer, prévenir* 12). Pourtant, la théorie

est loin d'être mise en pratique. Nous sommes débordés de traductions de mauvaise qualité dont les conséquences peuvent être préjudiciables.

Comme le souligne Daniel Gouadec,

La traduction de mauvaise qualité est une contre-publicité pour l'entreprise qui la diffuse; [...] la mauvaise traduction est perçue comme un manque de considération et de respect à l'égard de ceux à qui elle est adressée; [...] la mauvaise traduction, c'est une source de mécontentement, de frustration, la cause d'importantes pertes de temps et d'argent, un facteur de risques pour les biens et les personnes, et une source de litiges. (*Terminologie, traduction et rédaction spécialisées* 20).

À part la traduction des textes ordinaires ou littéraires qui est très répandue en toutes les langues, il existe également la traduction «des textes spécialisés», autrement dit «techniques» relevant de différents domaines des activités humaines.

Le terme «langue de spécialité» ou «la langue spécialisée» a une portée plus générale, puisqu'il regroupe la variété des langues utilisées dans n'importe quel domaine professionnel, qu'il soit technique, scientifique ou autre, par exemple la langue juridique, médicale, économique, etc.

La Société Française des Traducteurs (SFT) recense plus d'une vingtaine de traductions techniques, parmi elles les plus principales sont les suivantes:

- La traduction scientifique et technique: mode d'emploi, notice technique, manuels, protocoles
- Le domaine juridique: lois, décrets, directives, contrats, statuts de société, accords
- Le domaine médical: rapport ou bilan médicaux, analyse
- Le domaine économique: bilans, compte des résultats, business plan, produits financiers, statuts, etc.

Ainsi, le terme «technique» s'applique à tous les domaines dans lesquels une terminologie spécifique est utilisée pour la traduction technique.

Le métier de traducteur, surtout celui des textes spécialisés / techniques est extrêmement difficile. Il nécessite une connaissance diversifiée et une habileté exceptionnelle englobant l'apprentissage au quotidien et la compétence professionnelle. Ce métier n'exige pas seulement une formation solide et spécialisée mais aussi les prédispositions concrètes. Lors de l'opération de transposition du texte source à une langue cible, son traducteur s'efforce de conserver les différents aspects qui le caractérisent au

niveau du sens d'abord, mais aussi sur le plan stylistique, voire grammatical au sens large et, sur le plan pragmatique.

Si la langue commune, dite générale, est celle avec laquelle nous communiquons au quotidien, la langue spécialisée est celle de la communication dans un domaine professionnel ou une communauté particulière de savoir, basé sur un lexique et des usages linguistiques qui lui sont propres.

Il n'est pas facile de traduire un texte spécialisé sans connaître la terminologie du domaine concerné; en même temps, la qualité de la traduction dépend de l'expérience acquise par le traducteur pendant des années dans un domaine concret.

Comme nous venons de le souligner, la traduction technique concerne la traduction de textes spécialisés appartenant à des domaines techniques. La composante fondamentale de chaque langage de spécialité, que ce soit le langage médical, économique, celui de droit, ou autre, c'est sa terminologie. «La terminologie sert de véhicule pour le transfert des connaissances» (Cabré, *op. cit.* 97).

La terminologie est donc l'ensemble des termes spécifiques d'une science, d'une technique, d'un domaine particulier de l'activité humaine.

La terminologie, dont l'existence est directement liée aux langues de spécialité et à la communication, peut avoir des finalités diverses, qui sont également liées au monde de la communication et de l'information. La terminologie a deux «modes d'utilisation»: c'est un instrument de communication et un objet de travail. Pour les traducteurs, intermédiaires entre deux textes et deux langues, la terminologie est un instrument de communication (*Ibid.* 35).

La terminologie est une discipline qui a pour objet l'étude, la compilation et la création de termes spécialisés. Le scientifique Pierre Lérat définit le «terme» comme «une unité terminologique qui est un symbole conventionnel représentant une notion définie dans un certain domaine du savoir» (*Les langues spécialisées* 55). Le mot «terme» est défini comme une «unité de signification constituée d'un mot ou de plusieurs mots et qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine de spécialité» (Delisle *et al.*, *Terminologie de la Traduction* 79). Cabré précise que «les termes sont des unités de forme et de contenu qui appartiennent au système d'une langue déterminée» (*Op. cit.* 150).

Lors du processus de traduction, afin d'obtenir le meilleur résultat au niveau de la pertinence et de l'exactitude, il est important d'employer les

termes déjà existants dans la langue spécialisée. Pour bien appliquer ce genre d'équivalences, il faut recourir aux encyclopédies, aux guides et aux manuels du domaine concerné.

Aussi, la meilleure connaissance des termes améliore la compréhension des phénomènes, la découverte du sens des mots contribue à la formation de la pensée. D'après Marianne Lederer, une fois le sujet «compris» et les termes de la langue maternelle bien cernés, vient ensuite la recherche des correspondances terminologiques. Le traducteur manipule un langage spécifique et connaît donc parfaitement la terminologie du domaine dans lequel il traduit. De cette manière, il acquiert une expérience dans ce domaine (*La traduction aujourd'hui – le modèle interprétatif 1*).

Le problème d'équivalence est primordial dans le domaine de la traduction. «L'équivalence est dans la différence», comme l'avait bien affirmé Roman Jakobson dans son œuvre célèbre intitulée *Essais de linguistique générale*. C'est lui qui a appliqué pour la première fois le terme d'équivalence à la traduction interlinguistique. Selon lui,

l'équivalence est la question centrale de la linguistique. En partant de cette conception traductologique, nous pouvons dire que la question d'équivalence se trouve plutôt dans les variations structurales linguistiques et les diversités socioculturelles de deux langues concernées. En outre, plus une langue présente une richesse sociale et culturelle, plus le concept d'équivalence illustre une certaine diversité analysable et interprétable du point de vue de l'approche comparative et traductive entre les deux langues en question (80).

Souvent les mêmes termes ont des acceptions différentes, selon le chercheur turc Yilmaz Selim, équivalence équivaut à la culture, civilisation et vision du monde (*Problèmes d'équivalence dans la traduction: entre le français et le turc*).

Les théories traductologiques traitant de l'équivalence se multiplient de sorte que, jusqu'à présent, nous pouvons rencontrer bien d'autres approches théoriques, parmi lesquelles il convient de rappeler, entre autres, l'équivalence linguistique, sémantique, stylistique, textuelle, pragmatique et, enfin, l'équivalence fonctionnelle.

Nous pouvons considérer l'équivalence fonctionnelle comme un rapport optimal entre l'original et le texte traduit. La théorie de la traduction fonctionnelle, élaborée par Vermeer et Reiss dans les années 1970, souligne la fonction du texte cible parce que, dans sa situation de réception, le texte doit toujours produire un effet, un résultat. D'après les théoriciens allemands,

le traducteur devrait déterminer la fonction du texte et, ensuite, choisir la méthode de la traduction selon le skopos recherché, d'où une autonomie assez élevée du traducteur, ils distinguent nettement l'équivalence de l'adéquation, définissant l'équivalence comme égalité de valeur, «la relation entre deux produits» (*Contemporary Translation Theories* 144).

Il est à remarquer que la conception d'équivalence de Vinay et Darbelnet, considérée par les auteurs comme procédé de traduction par lequel «on rend compte de la même situation que dans l'original, en ayant recours à une rédaction entièrement différente (proverbes, phraséologismes, etc.), est justement critiquée par plusieurs traductologues contemporains, étant, dans l'état des recherches traductologiques actuelles, difficilement acceptable» (*Stylistique comparée du français et de l'anglais. Méthode de traduction* 24).

Il faut noter que, les réflexions concernant l'équivalence apparaissent déjà chez le scientifique Vilém Mathesius qui souligne la nécessité de susciter les mêmes effets que l'original. D'après Katherina Reiss l'adéquation est considérée comme la relation entre la finalité de la traduction et les moyens utilisés par le traducteur, car «les choix opérés par le traducteur doivent être en adéquation avec cette finalité. [...] Comme l'objectif du texte traduit peut être différent de la finalité du texte source, ceci a un, effet sur la relation d'équivalence entre l'original et sa traduction» (*Problématiques de la traduction* 144).

La traduction des textes spécialisés demande en effet de solides compétences dans le domaine, en plus de maîtrise de la langue source et la langue cible, comme nous l'avons maintes fois souligné. Principalement, il existe quelques stratégies pour la bonne traduction: lecture préalable et compréhension globale du texte, la connaissance du domaine auquel fait référence le texte.

Par exemple en traduisant le texte en droit, en économie ou en médecine, il faut pouvoir non pas simplement traduire mais trouver la bonne équivalence ou des analogies entre les systèmes de droit, différents selon les pays. Donc, nous pensons que dans le meilleur des cas, une traduction spécialisée doit être réalisée par un traducteur professionnel possédant une spécialisation dans le domaine concerné afin d'assurer une traduction professionnelle ou technique de qualité.

Le problème de polysémie est aussi crucial dans le processus de traduction. La polysémie des termes juridiques est l'un des problèmes les plus difficiles à surmonter, surtout pour les traducteurs des textes formulés

dans le langage du droit. Selon Gérard Cornu, «La polysémie est un fait linguistique qui crée des risques des malentendus (...)» (*L'unité du Code civil* 102-103). La polysémie est, dans le vocabulaire juridique comme ailleurs, un phénomène irréductible, car le plan lexical de la langue du droit pose un haut degré de difficulté aux traducteurs. Les termes polysémiques sont très nombreux au sein du vocabulaire juridique contrairement au nombre de monosèmes qui sont beaucoup moins représentatifs. À la différence des termes techniques, les termes juridiques ne sont que rarement univoques. Par exemple, le terme «droit» est lui-même doté de plusieurs sens et c'est le contexte qui permet de distinguer si le mot désigne le droit en tant que système (droit objectif) ou le droit en tant que prérogative individuelle (droit subjectif), ou bien le droit en tant que charge fiscale (droit d'entrée).

D'après Jean Dubois, la polysémie est «la propriété d'un signe linguistique qui a plusieurs sens. L'unité linguistique est alors dite polysémique» (*Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* 369). Par exemple le mot «côte» peut désigner en même temps: un os, une pente, un rivage maritime, etc. Selon le professeur Nowak-Korcz, «La polysémie peut souvent causer les erreurs de style en traduction» (*Problème de polysémie dans la traduction juridique* 125). Nous sommes également d'accord avec le scientifique Lukszyn qui dit «qu'une erreur stylistique est la déviation de la norme stylistique d'une langue (*Tezaurus terminologii translatorycznej* 45). C'est pour cette raison que la tâche du traducteur, c'est de bien maîtriser le phénomène de polysémie.

La traduction des textes juridiques et économiques apparaît ainsi plus compliquée que celle des textes médicaux, par exemple. Cela pour la simple raison que la traduction des textes médicaux, portant normalement sur les maladies, sur l'anatomie ou sur les pathologies et se référant en conséquence à des notions souvent scientifiques identiques dans toutes les langues, peut être considérée comme moins contraignante. Les notions rencontrées par les traducteurs des textes médicaux sont en effet universelles et on peut en principe aisément trouver les équivalences dans les langues étrangères. Par contre, dans le cas de la traduction des textes juridiques ou économiques, le traducteur est face aux différences institutionnelles entre les systèmes de droit et aussi fiscal de chaque pays, et donc la tâche de traduction semble plus ardue. Comme le remarque le scientifique Javier Casas: «la différence entre les systèmes de droit interfère avec les problèmes linguistiques, et la plus grande difficulté de la traduction juridique est, en effet, la convergence de systèmes juridiques non coïncidents du fait des origines historiques, des

coutumes, des institutions et des procédures propres à chaque système» (*Le paradoxe de la traduction juridique* 140). Selon un autre scientifique Jean-Claude Gémard, «dans certains domaines, et c'est le cas du droit, il s'agira de passer d'un système à un autre, non seulement dans la lettre, mais également dans l'esprit du texte cible» (*Les enjeux de la traduction juridique. Principes et nuance* 7). La traduction juridique est une activité technique, en ce sens qu'elle fait intervenir une langue «spécialisée» qui se distingue à la fois de la langue courante et des autres domaines (Lerat, *op. cit.*). Ainsi, comme chaque société a son propre système de droit, la traduction devient une activité très difficile à exercer dans ce domaine.

Ces différences entraînent évidemment un certain nombre de difficultés pour le traducteur lorsqu'il procède à la traduction d'un texte juridique et économique qui reflète non seulement une différence de langue entre le pays d'origine du texte et le pays de la langue d'arrivée, mais également une différence de culture, voire de civilisation juridique. Le traducteur se trouve ainsi en difficulté dans la mesure où il n'existe pas systématiquement des équivalences entre les notions juridiques connues dans les pays de la langue source et les institutions juridiques des pays de la langue d'arrivée. Reiss distingue nettement l'équivalence de l'adéquation, définissant l'équivalence comme égalité de valeur, «la relation entre deux produits, à savoir le produit-source et le produit-cible» (*Op. cit.* 145).

Finalement, l'étude que nous avons effectuée, nous montre que pour la traduction des textes spécialisés, seulement une bonne maîtrise de deux langues n'est pas suffisante, il faut également avoir des connaissances de base dans tel ou tel domaine en tenant compte des connaissances et de valeurs sociales et culturelles différentes. Nous allons essayer d'élargir et de compléter le sujet dans des recherches ultérieures.

Bibliographie

- Cabré, Maria-Teresa, *La terminologie: théorie, méthode et applications*, Armand Colin, Paris, 1998.
- Casas, Javier, «Le paradoxe de la traduction juridique: équivalence des formes dans le respect des différences», in Greenstein, Rosalind (dir.), *Langue et culture: mariage de raison?* Paris, Publications de la Sorbonne, 2009, p. 139-186.
- Cornu, Gérard, «L'unité du Code civil», in *Droits* 2005/2 (n° 42), p. 147-152.
- Delisle, Jean, Cormier, Monique C., Lee-Jahnke, Hannelore, *Terminologie de la Traduction, Translation Terminology, Terminología de la Traducción*, John Benjamins Publishing, Language Arts & Disciplines, Jul 15, 1999.

- Dubois, Jean (dir), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- Delisle, Jean, Hannelore, Lee-Jahnke and Monique Cormier, «Terminologie de la Traduction, Translation Terminology, Terminología de la Traducción», eds. *Cadernos de Tradução*, January 2000.
- Gémar, Jean-Claude, *Les enjeux de la traduction juridique. Principes et nuance*, <https://www.tradulex.com> › Bern1998 › Gemar, (consulté le 03 février 2022).
- Gouadec, Daniel, «Terminologie, traduction et rédaction spécialisées», in *Langages* 1, n° 157, 2005, p. 14-24, <https://www.cairn.info/revue-langages-2005-1-page-14.htm>, (consulté le 02 février/2022).
- Jakobson, Roman, *Essais de linguistique générale*, traduit de l'anglais et préfacé par Nicolas Ruwet, Paris, Éditions de Minuit, 1963.
- Lederer, Marianne, *La traduction aujourd'hui – le modèle interprétatif 1*, Paris, Hachette, Nouvelle édition Minard Lettres Modernes, Paris-Caen, 2006.
- Lerat, Pierre, *Les langues spécialisées*, PUF, collection Linguistique nouvelle, 1995.
- Lukszyn, Jurij, *Tezaurus terminologii translatorycznej*, Warszawa, Wydawnictwo Naukowe PWN, 1993.
- Mathesius, Vilem, *Functional Analysis of Present Day English on a General Linguistic Basis*, Walter de Gruyter 1975.
- Nowotna, Magdalena, *D'une langue à l'autre: essai sur la traduction littéraire*, 2005, https://books.google.ge/books/about/D_une_langue_%C3%A0_l_autre.html?id=1umrXw4cz78C&redir_esc=y, (consulté le 02 février/2021).
- Nowak Korcz, Paulina, «Problème de polysémie dans la traduction juridique», in *Comparative Leglinguistics*, 2014/19, p. 117-134.
- Paprocka, Natalia, *Erreurs en traduction pragmatique du français en polonais. Identifier, évaluer, prévenir*, Wrocław, Oficyna Wydawnicza Leksem, 2005.
- Polański, Kazimiers, «Lingua Posnaniensis», in *Lingua Posnaniensis* 51(1), January 2009, p. 185-187.
- Reiss, Katharina, *Problématiques de la traduction*, Paris, Economica, 2009.
- Selim, Yilmaz, *Problèmes d'équivalence dans la traduction: (Entre le français et le turc)* (OMN.UNIV. EUROP.) (French Edition), Paperback – Décembre 6, 2016.
- Vinay, Jean-Paul et Darbelnet, Jean, *Stylistique comparée du français et de l'anglais. Méthode de traduction*, Paris, Didier, 1997 (1958).